

Cautions environnementales

Garantie financière de démantèlement du parc photovoltaïque

**Vous avez besoin d'une solution sécurisée pour garantir le
démantèlement de votre parc photovoltaïque et assurer la
remise en état de votre site ?**

Le développement accéléré des énergies renouvelables crée de nouveaux besoins en matière de démantèlement des installations.

Avec ses solutions environnementales et sa garantie financière de démantèlement de parc photovoltaïque, Atradius Surety sécurise les propriétaires de sites en assurant leur remise en état à l'issue de leur exploitation.

En innovant sur ces marchés et face à la préoccupation climatique, nos garanties sécurisent les parties sur le long terme et participent à l'accélération de la transition énergétique.

Un secteur en évolution rapide

Inversement aux parcs éoliens, les installations d'énergies photovoltaïques ne disposent pas d'un cadre législatif imposant la constitution d'une garantie financière en vue du démantèlement ou de la remise en état des terrains au profit des bailleurs.

Néanmoins, tenant compte du développement rapide du nombre de parcs photovoltaïques, un nombre croissant de bailleurs demandent une caution leur garantissant la couverture du coût de démantèlement du parc en fin de bail.

Objet de la garantie

Au terme de l'article 11 de l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur les bâtiments utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, le démantèlement est qualifié comme signifiant pour le producteur de devoir récupérer les éléments de son installation (système photovoltaïque et éléments assurant la transmission et la transformation du courant électrique) lors du démantèlement et de les confier à un organisme spécialisé dans le recyclage de ces dispositifs. Le cas échéant, il acquitte les frais de recyclage demandés par cet organisme.

Un garant expert de référence

Avec une très forte implantation dans le secteur éolien, le Groupe Atradius bénéficie d'une expertise reconnue lui permettant d'étendre ses garanties sur le secteur photovoltaïque.

Au travers de ses solutions environnementales Atradius offre aux opérateurs des solutions souples et adaptées aux exigences des propriétaires de sites.

Être cautionné par Atradius, c'est un gage de sérénité pour votre activité et un moyen de rassurer vos partenaires.

Quelles sont les étapes ?

Nous vous proposons une démarche simple pour vous apporter une caution sur-mesure.

Étude des éléments comptables et extra-comptables du projet d'implantation ou du parc existant.

Étude du contrat de bail signé entre le propriétaire et l'exploitant.

Émission de la garantie dans des délais rapides.

Les PLUS du service Atradius

Les conseils d'un service de juristes

Atradius vous offre l'assistance d'un service de juristes dédiés, qui vous conseillent dans la mise en œuvre de cette garantie légale.

Des interlocuteurs dédiés au quotidien

Votre chargé d'affaires et un conseiller veilleront aux formalités de renouvellement au terme de la garantie émise.

Un leader à vos côtés

Leader européen privé de la Caution depuis plus de 100 ans, au travers de sa gamme de cautions, Atradius Surety émet plus de 100 000 actes de caution par an, au bénéfice de ses 9000 clients, pour un montant d'engagements autorisés dépassant 9 milliards d'euros.

Notre équipe commerciale est à votre service, n'hésitez pas à nous contacter au : **01 41 05 84 08** ou par mail : commercialcaution@atradius.com

Atradius Crédito y Caución S.A.
de Seguros y Reaseguros

159, rue Anatole France
CS50118
92596 Levallois Perret Cedex
Tel : +33 (1) 41 05 84 84
info.fr@atradius.com

Suivez Atradius sur les médias sociaux

[youtube.com/user/atradiusFR](https://www.youtube.com/user/atradiusFR)

[linkedin.com/company/atradius-france](https://www.linkedin.com/company/atradius-france)

www.atradius.fr